

Documents finaux approuvés par l'AG 2016

9

Quatre cents ans de fidélité au Charisme et la Nouvelle Evangélisation

Je suis heureux de vous présenter le document issu de notre Assemblée générale 2016. Celle-ci a été, à n'en pas douter, un événement de grâce qui ouvre une nouvelle page à la Congrégation. Et le document qui en découle est pour la Congrégation une invitation à se lancer sur les chemins de l'avenir vers lequel elle continue d'avancer. En l'approuvant presque à l'unanimité, ses participants ont reconnu que le texte était bien dans l'esprit qui avait motivé cette même Assemblée.

Comme le précise l'*Introduction*, ce document a largement pris en compte le contexte particulier lié aux 400 ans de notre charisme dans le monde et au sein de l'Eglise. Je dirais même que nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un appel clair et vigoureux à nous moderniser, à retourner à l'« amour premier », pour reprendre le livre de l'Apocalypse. Retourner ne signifie pas décliner ou s'enfermer dans l'Histoire. Non, cela signifie au contraire trouver des formes actuelles pour déployer la force et la vitalité que notre charisme avait à ses origines. Le document veut être un guide vers ce retour au charisme, mais en gardant à l'esprit que ce retour doit être adapté aux exigences et aux défis de notre époque.

Le document trouve un équilibre entre les principes qui éclairent et les propositions concrètes. Son écriture est claire et succincte, sans ambiguïtés possibles. Ce qui doit être dit est dit, de manière claire et directe. Nous sommes convaincus que si des sujets tels que l'internationalité, l'interculturalité, la solidarité et le travail en collaboration sont pris au sérieux, leurs conséquences apporteront un profond renouveau à la Congrégation. Mais le document sera-t-il pris au sérieux ? Tout dépendra de la réponse à cette question.

Je vous invite à faire bon accueil à ce document et à l'étudier en profondeur. L'accueillir, c'est en quelque sorte accueillir l'Assemblée, souhaiter la retrouver dans chaque missionnaire, dans chaque communauté et dans chaque Province, avec tout son potentiel novateur. Ceci étant, comme en toute chose, tout dépendra de la manière dont il sera accueilli. N'oublions pas qu'il s'agit du projet de la Congrégation pour les six années à venir.

Tomaž Mavrič, CM
Supérieur Général

Document final

XLII ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

Quatre cents ans de fidélité au Charisme et la Nouvelle Evangélisation

Nous venons de célébrer la XLII Assemblée Générale de la Congrégation de la Mission qui a eu lieu du 27 juin au 15 juillet 2016, au moment où nous allons fêter le 400^{ème} anniversaire du Charisme, et au moment même où nous célébrons le 200^{ème} anniversaire de l'arrivée des premiers missionnaires aux Etats-Unis d'Amérique.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée pour la première fois en dehors de l'Europe, dans l'enceinte de l'Université DePaul à Chicago, pionnière dans la formation des minorités culturelles et des premières générations d'immigrants, dans ce temps de la *sortie missionnaire* de l'Eglise, demandée par le pape François.

Nous avons vécu ces journées de l'Assemblée dans l'écoute de la Parole, dans un climat de prière, de fraternité et de dialogue, et sous la conduite de l'Esprit Saint.

Nous, membres de l'Assemblée, avons ratifié notre fidélité au Charisme que nous avons hérité de saint Vincent de Paul et nous nous sommes engagés à répondre à l'appel de la Nouvelle Evangélisation.

Avec la joie et l'empressement missionnaire de la Vierge Marie dans sa visitation (cf. Lc 1, 39), nous partageons maintenant le résultat de nos délibérations aux confrères.

Tout d'abord, nous soulignons quelques défis que nous avons perçus dans la réalité de notre temps, dans le monde et dans la Congrégation. Ensuite, suivant la dynamique des Assemblées Provinciales et de ladite Assemblée Générale, nous présentons les **principes du Charisme** liés directement aux défis perçus et à l'appel à la Nouvelle Evangélisation. Enfin, nous proposons des **voies pour répondre** aux urgences de l'Eglise et de la Congrégation dans les six années à venir.

1. Défis.

L'Assemblée a perçu des défis qui enflamment d'un feu nouveau notre zèle missionnaire. Ils nous renvoient à l'origine missionnaire du Charisme et nous donnent un élan renouvelé pour la Nouvelle Évangélisation.

1.1. Dans le contexte socio culturel d'aujourd'hui

- a). Le fait que, pour beaucoup de nos contemporains, la référence à Dieu et l'engagement chrétien soient révolus, constitue pour nous un appel fort à la *conversion missionnaire* et à l'*authenticité*.
- b). L'affaiblissement de la pensée et des engagements que nous percevons autour de nous, la culture de l'hédonisme et la croissance de l'individualisme nous demandent de travailler à rendre possible la civilisation de l'amour, fondée sur la vérité qui, vécue en Christ, contient une proposition alternative, capable de transformer les personnes et les structures.
- c). Les cris des pauvres, des réfugiés, des immigrants, de tous ceux qui sont exclus et confinés dans des périphéries, chaque jour en nombre croissant, touchent nos cœurs et nous poussent à contribuer, de toutes nos forces, pour que notre Église devienne '*un hôpital de campagne*' où tous peuvent être accueillis et guéris, en mettant en pratique l'Évangile de la miséricorde.

1.2. Dans la situation de la Congrégation

- a). La diminution de nos forces, plus que comme une perte, est comprise comme un appel à la collaboration avec tant d'autres personnes et groupes, spécialement la Famille Vincentienne, parce que le *printemps missionnaire de l'Église ne fait que commencer*.
- b). La contamination dans notre propre vie de quelques caractéristiques culturelles de notre temps nous défie à approfondir notre identité, à cultiver plus intensément notre spiritualité vincentienne et à construire des communautés authentiquement missionnaires.
- c). La dimension internationale de la Congrégation, dont nous prenons de plus en plus conscience ces dernières années, et la reconfiguration proposée par l'Assemblée Générale de 2010, nous invitent à intensifier le travail missionnaire concret, en

pensant la mission de manière globale et en travaillant localement pour rendre plus significative la contribution du Charisme à la Nouvelle Évangélisation.

2. Le Charisme Vincentien pour la Nouvelle Évangélisation.

Les défis sur lesquels nous avons réfléchi nous amènent à rendre grâce à Dieu pour le don reçu : *un regard reconnaissant envers le passé*, les origines. Les convictions de Saint Vincent de Paul motivent et relancent nos engagements à la Nouvelle Évangélisation, selon l'appel de l'Église.

2.1. Jésus Christ, Règle de la Mission

Jésus Christ est le centre de notre vie et de notre mission, Règle pour notre identité, le contenu de notre prédication, la raison de notre passion pour les pauvres.

2.2. La vie spirituelle pour la mission

La Spiritualité de la Congrégation, alimentée par l'oraison, l'écoute de la parole de Dieu et par la célébration des sacrements, s'exprime apostoliquement dans la « *charité compatissante et efficace avec les pauvres* », modelée par la pratique des cinq vertus et des vœux.

2.3. Les pauvres, nos frères et nos maîtres

Les pauvres nous révèlent le Christ dans l'Église, dans le monde et dans la Congrégation ; dans notre proximité avec les pauvres nous rencontrons le Christ.

Les pauvres constituent *notre lot propre*, notre héritage ; vers eux se dirige notre action évangélisatrice, ils sont aussi nos premiers interlocuteurs.

Dans le contact direct avec eux, ils nous évangélisent. Les pauvres sont pour nous, non seulement « *nos Maîtres et Seigneurs* », mais aussi « *nos Frères et nos Maîtres* » : nous apprenons d'eux, en partageant notre vie avec eux. Notre relation avec les pauvres, avec les mêmes sentiments que le Christ, nous identifie comme missionnaires (et non comme fonctionnaires).

2.4. Dans la Mission Évangélisatrice de l'Église.

Saint Vincent de Paul assure que l'origine de la Congrégation de la Mission remonte au 25 janvier de l'année 1617, en la fête de la conversion de saint Paul. Au moment où nous nous préparons à

célébrer les 400 ans du Charisme, rappelons-nous la vibrante exclamation de Paul de Tarse : « *Malheur à moi si je n'annonce l'Évangile* » (1Cor 9, 16). Le Bienheureux Paul VI, se référant à cette parole, affirme qu'évangéliser constitue « *la grâce et la vocation propre de l'Église, son identité la plus profonde. Elle existe pour évangéliser* » (EN 14). Ces paroles, recueillies aussi dans nos Constitutions, ont trouvé un nouvel écho chez le pape François quand il invite toute l'Église à s'engager dans la Nouvelle Évangélisation comme *Église en sortie missionnaire*. Comme Congrégation de la Mission, en fidélité à notre origine et en fidélité à l'Église, nous nous sentons interpellés aujourd'hui de manière particulière par cet appel missionnaire.

Le Charisme Vincentien, aujourd'hui comme aux origines, s'appuie sur le discernement des signes des temps et s'exprime dans la créativité des réponses. Il conjugue l'Évangélisation avec la Charité, la prédication avec la promotion : dimensions d'une même action missionnaire qui s'oriente vers *le salut de tout l'homme et de tous les hommes* au service du Royaume.

3. Lignes d'Action et Engagements

Les lignes d'action, entendues comme options globales, indiquent l'esprit avec lequel nous vivons nos engagements. Les Lignes d'Action et les engagements expriment le *rêve du futur que nous embrassons avec espérance*.

3.1. La Bonne Nouvelle de la Miséricorde.

Cœur de la révélation que Jésus Christ a réalisé en tant qu'envoyé du Père pour l'Évangélisation des Pauvres, la Bonne Nouvelle de la Miséricorde nous aide à nous sentir tous enfants de Dieu et frères les uns des autres, avec les engagements suivants :

- a). Vivre l'expérience de Dieu miséricordieux au moyen du sacrement de la réconciliation, au niveau personnel et ministériel.
- b). Concevoir des formes nouvelles de répétitions d'oraison et de correction fraternelle de manière à ce qu'elles deviennent une expérience personnelle et communautaire de la miséricorde, que nous pouvons partager surtout avec les pauvres, et de manière spéciale avec les migrants.
- c). Renouveler la pratique des Missions Populaires, avec les exigences propres à la Nouvelle Évangélisation.

- d). Organiser des commissions 'Justice et Paix et Intégrité de la Création' (JPIC), en coordination avec les organisations civiles, ecclésiastiques et notre représentation à l'ONU, pour la dénonciation des violations des droits des personnes et des peuples.

3.2. L'internationalité et l'interculturalité

L'internationalité et l'interculturalité constituent une force missionnaire pour annoncer aux Pauvres et au monde la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ avec ces engagements :

- a). Organiser des maisons de formation interculturelle au niveau interprovincial et intercontinental.
- b). Utiliser les T.I.C. (Technologie de l'Information et de la Communication) en fonction de l'interculturalité et de la globalisation de la solidarité en faveur des pauvres.
- c). Faire de la communauté locale la première école du dialogue interculturel et le premier lieu du contact avec les pauvres.
- d). Assurer à nos étudiants des expériences concrètes d'interculturalité, d'inculturation et de dialogue inter-religieux, incluant l'apprentissage des langues, dans l'une des étapes de formation.

3.3. La solidarité

A l'image de la communauté chrétienne primitive (cf. Act. 2, 44-45), nous partagerons notre vie, avec ses joies et ses peines, ses forces et ses faiblesses, au travers de ces engagements :

Assurer l'autosuffisance économique des provinces en partant des ressources humaines et fiscales au niveau local et de l'aide de la Congrégation et des autres provinces.

Organiser un centre missionnaire international pour préparer les confrères qui sont envoyés dans des missions internationales de la Congrégation et des provinces.

Privilégier les plus Pauvres d'entre les Pauvres comme critère pour l'ouverture et la révision de nos œuvres et le placement de nos missionnaires.

Appliquer le Changement Systémique comme méthode propre de notre action évangélistique.

3.4. La collaboration missionnaire

A la manière de Saint Vincent de Paul, nous assumons la collaboration missionnaire comme une force pour répondre mieux aux appels des

pauvres, dans toutes nos relations communautaires ou intercommunautaires, provinciales ou interprovinciales, avec les engagements ci-après :

- a). Approfondir les processus de reconfiguration inter et intra provinciale, en vue de la conversion personnelle et communautaire, et de la dynamisation missionnaire.
- b). Etendre la collaboration interprovinciale à l'échange de missionnaires pour favoriser surtout la formation.
- c). Renforcer les liens de collaboration de formation et de mission (donner et recevoir) avec la Famille Vincentienne et, à partir d'elle, avec d'autres agents de l'évangélisation.
- d). Assurer une présence prophétique dans le monde musulman comme communauté d'une *Eglise en sortie*.

3.5. La formation pour la mission

La formation constitue un chemin essentiel pour la réalisation de notre vocation missionnaire, comme espace de discernement de la volonté de Dieu et de motivation permanente pour répondre à la grâce, avec les engagements ci-après :

- a). Préparer des experts dans la 'spiritualité vincentienne', par un programme de Master que le SIEV (Secrétariat International des Etudes Vincentiennes) et avec une ouverture aux provinces riches en tradition, documentations et moyens pour étudier.
- b). Promouvoir une formation spirituelle et professionnelle des frères qui assure leur vocation spécifique dans la réalisation de notre mission vincentienne commune.
- c). Accompagner au plan communautaire et provincial les missionnaires durant au moins les trois premières années d'ordination ou de vœux, avec des plans concrets d'animation.
- d). Partager le sens missionnaire et ecclésial de notre évangélisation et aussi de notre service aux pauvres, avec la formation des clercs et des laïcs, surtout pour le leadership missionnaire.
- e). Préparer parmi les nôtres, aussi bien que parmi les laïcs et le clergé, des agents pour le Changement Systémique qui puissent le rendre vivant et le promouvoir.

Convaincus que Dieu, qui a commencé *cette œuvre merveilleuse* avec notre Fondateur, va l'em mener à bon port, nous la déposons entre

ses mains, confiants dans l'intercession de Saint Vincent de Paul et de la Mère du Christ et de l'Église, « *elle qui mieux que nul autre croyant, a pénétré la substance et montré la pratique des maximes évangéliques.* » (C. 49, 1)

En partageant les résultats de nos délibérations avec les membres de la Congrégation de la Mission, nous voulons aussi faire parvenir nos salutations spéciales à nos confrères avancés en âge et malades.

Nous invitons tous les missionnaires à donner vie à ce projet pour la Congrégation de la Mission durant les années 2016-2022, nous inspirant des paroles de l'Apôtre Paul : « *au point où nous sommes parvenus, continuons à marcher ensemble dans la même direction.* »

Chicago, Université DePaul, 15 juillet de 2016

Lignes d'action et engagements des Groupes Continentaux

Les Délégués de l'Assemblée Générale 2016

Les membres de l'Assemblée, réunis par groupes continentaux (selon la zone géographique comprise en chacune des conférences de Visiteurs), ont formulé quelques lignes d'action et d'engagements pour les six prochaines années.

APVC

1. Formation initiale commune :

Nous avons convenu d'un projet de formation initiale commune pour l'APVC. Il deviendra effectif en 2018.

Il sera confirmé lors de la rencontre de l'APVC de 2017 avec des détails pratiques qui devront être mieux travaillés lors de la rencontre des Visiteurs de l'APVC en 2017. (Proposer un lieu pour accueillir ce projet commun, le nombre des étudiants/séminaristes participant à l'année spirituelle, au Séminaire Interne, la question des finances et la formation du personnel.) Chaque province de l'APVC aura la liberté de choisir des étudiants appropriés, capables de prendre part à ce projet.

2. Mission Internationale :

Nous renouvelons l'engagement de l'APVC à participer à la stabilisation de la Mission Internationale des Iles Salomon. Cela signifie une liste précise de confrères capables de prendre part à l'enseignement et à la formation, et de confrères qui pourraient participer au service et au développement du séminaire. Cela signifie aussi que nous avons besoin de l'engagement des Provinces pour désigner des confrères pour un cycle de deux ou trois ans. En conséquence, le curriculum et l'enseignement sur le plan des matières seront envoyés annuellement, à chaque Province par le Recteur.

3. Mission Populaire :

Nous sommes aussi d'accord d'explorer ensemble un modèle régional de la Mission Populaire. Nous aurons besoin d'inviter les différents directeurs des Missions Populaires pour partager leurs idées lors d'une rencontre complétée par des contacts sur Internet par Skype etc.

4. La formation permanente pour les prêtres de 5 à 10 ans :

Nous avons convenu que les sujets, comme le développement humain, la formation humaine, auront une priorité lors de nos prochaines assemblées. Nous sommes d'accord pour que le 'Cultural Charism Committee' (C.C.C) soit invité pour coordonner ces rencontres de jeunes confrères.

5. Solidarité

Une solidarité plus resserrée sera établie au sein de l'APVC pour répondre aux différentes Provinces au moment de désastres ou de calamités naturelles. Notre réponse pourrait se faire par l'envoi de personnel ou l'établissement d'un fonds de solidarité pour la région. Ce dernier point a besoin d'être mieux exploré. Nous encourageons nos membres à répondre présents lors de ces moments de crises.

CEVIM

Dans les six prochaines années, la CEVIM s'engage à approfondir et à actualiser le charisme vincentien et à avancer dans une internationalisation de la Congrégation de la Mission en utilisant les moyens suivants :

1. Elle organisera des rencontres de formation sur notre identité vincentienne pour les séminaristes, les jeunes prêtres (3 à 5 ans d'ordination) et pour d'autres confrères, pour réfléchir ensemble sur le futur de notre présence en Europe et au Moyen Orient.

2. Elle soutiendra des expériences interculturelles telles que les communautés de Londres, du Berceau, de Catania...

3. Elle encouragera des expériences de missions internationales pour les jeunes confrères.

4. Elle repensera la formation initiale et commune (Séminaire Interne et grand Séminaire).

Elle mettra en route deux projets missionnaires en commun : Melilla et la Rue du Bac à Paris.

6. Elle organisera une rencontre interprovinciale sur la 'Bonne Nouvelle de la Miséricorde', pour partager nos expériences et approfondir les aspects vincentiens fondamentaux de notre évangélisation.

CLAPVI

Nous nous engageons à :

1. Continuer de participer à la mission de Cuba et d'élaborer un projet commun pour la mission à Téfé (Brésil).
2. Créer un séminaire interne au niveau de la CLAPVI.
3. Créer une équipe de réflexion sur les lignes d'action de l'Assemblée Générale.
4. Participer aux projets de défense et de protection de l'Amazonie et à la REPAM (Réseau ecclésial panamazonique)
5. Elaborer un manuel de travail pour accompagner la réflexion personnelle et communautaire sur l'annonce missionnaire pratique de la Bonne Nouvelle de la Miséricorde.

COVIAM

1. La formation :
 - a. Renforcer le Théologat Interafricain à Enugu au Nigéria
 - b. Continuer la formation des formateurs
 - c. Former des laïcs
2. Mettre en valeur dans nos Provinces notre identité vincentienne et développer notre sens de l'appartenance à la Congrégation.
3. Renforcer notre collaboration et notre solidarité interprovinciales.
4. Travailler en collaboration avec les structures existantes pour la promotion et la défense des Droits de l'Homme, la Justice Sociale et la Paix.
5. Adopter la culture du changement systémique dans la vie de nos communautés et dans nos activités apostoliques.

NCV

1. Dans notre Conférence, nous travaillerons à la promotion du thème et de l'esprit de l'internationalité qui était présent pendant l'Assemblée Générale de 2016.

2. Nous travaillerons à la solidarité avec d'autres provinces en

- a). continuant la solidarité économique, en soutenant le VSO et en faisant des donations spécifiques.
- b). apportant notre expertise en matière de gestion financière pour aider d'autres provinces.
- c). participant au dialogue avec la Curie au sujet de la solidarité entre les Provinces.

3. Nous concevrons un plan pour la promotion de l'interculturalité et de la nature internationale de la Congrégation dans nos Provinces.

4. Nous encouragerons le Supérieur Général à indiquer des thèmes particuliers de lignes d'action comme thèmes annuels à travers la Congrégation (comme nous l'avons eu avec la Collaboration et l'accueil de l'étranger).

5. Nous demanderons aux communautés locales d'inclure l'interculturalité dans leur projet annuel.

6. Nous continuerons à développer (USA-OUEST) notre initiative du changement systémique au sujet de l'immigration et de la partager avec d'autres Provinces.

Statuts modifiés

Statut 68 §1

Le Supérieur Général, avec le consentement de son conseil, après avoir consulté au moins les membres de la Province ayant voix active, nomme le Visiteur, au minimum pour 3 ans.

De la même façon, le Visiteur peut être confirmé une ou plusieurs fois en accord avec les Normes Provinciales en vigueur de la Province, mais pas au-delà de 9 ans consécutifs.

Statut 89 §2

Outre ceux qui, conformément aux Constitutions, doivent, en vertu de leur charge, prendre part à l'Assemblée Générale, il y aura un député de chaque Province et Vice-Province, pour une première tranche de soixante-quinze confrères ayant voix active ;

Si ces confrères sont plus de soixante-quinze, il y aura un autre député pour chaque tranche de cinquante confrères et un autre député pour le reste.

Le nombre des députés à l'Assemblée Générale est à calculer d'après le nombre de confrères ayant voix active le jour de l'élection des députés à l'Assemblée Générale.

Décrets confirmées par l'Assemblée Générale 2016

Décret 1

L'Assemblée Générale déclare que les présentes Constitutions, Statuts et décrets constituent le droit propre de la Congrégation de la Mission actuellement en vigueur.

Si, de fait, une lacune est découverte, il est possible d'y remédier en prenant comme référence le droit universel ou, si c'était le cas, recourir à notre droit propre antérieur.

Décret 2

Que se mette en place un fond pour les missions internationales et pour les Provinces qui ont moins de revenus économiques. L'augmentation de ce fond sera laissée au jugement du Supérieur Général.

Décret 3

Les limites des dépenses extraordinaires que peut faire le Supérieur Général :

- a) De sa propre autorité, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires jusqu'à 25000 US\$
- b) Après avoir entendu son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires allant jusqu'à 200 000 US\$
- c) Avec le consentement de son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires allant jusqu'à 2000 000 US\$
- d) Avec le consentement unanime de son conseil, le Supérieur Général peut faire des dépenses extraordinaires de plus de 2000 000 US\$.

Postulat accepté

Le Supérieur Général et son conseil étudient un projet à mettre en route pour rendre effective la solidarité entre les Provinces. Ce projet (brouillon) sera étudié par les différentes Conférences afin d'arriver à un projet définitif.

Interpretation du vœu de pauvreté

Clarification au sujet du postulat n° 17

La Province d'Italie avait présenté ce postulat à cause de la contradiction que certains Missionnaires trouvaient entre l'explication traditionnelle du vœu de pauvreté en usage dans la Congrégation de la Mission, les actuels Constitutions et Statuts et *l'Instruction sur la Stabilité, la Pauvreté, la Chasteté et l'Obéissance dans la Congrégation de la Mission*.

La Commission pour la présentation des Postulats à l'Assemblée Générale et la Commission Centrale de l'Assemblée ont soigneusement étudié le sujet. Ils ont vérifié les textes qui se réfèrent au Statut Fondamental de la Pauvreté qu'utilise la Congrégation de la Mission, ainsi que les différentes explications qui en ont été données à différents moments de notre histoire.

- 1). Le contenu du vœu de pauvreté vécu dans la Congrégation de la Mission n'a pas été modifié durant toutes les Assemblées Générales qui ont eu lieu après Vatican II et au cours desquelles nous avons reformulé notre loi propre.
- 2). C'est l'Assemblée Générale de 1980 qui a rédigé les articles concernant le vœu de pauvreté. Ces articles, modifiés par le Conseil Général à la demande du Saint Siège et approuvés par celui-ci, ne contiennent aucun changement du contenu de notre vœu de pauvreté.
- 3). La réception générale des Constitutions promulguées en 1984 et leur mise en pratique depuis ce temps, n'a montré aucune contradiction avec notre traditionnelle compréhension de notre vœu de pauvreté qui devint un élément du patrimoine de la Congrégation de la Mission.
- 4). Une lecture attentive de l'article 34 de nos Constitutions dit : « *En vertu de notre vœu nous avons besoin de l'autorisation du Supérieur...* ». Cette même affirmation se trouve dans le Droit Canon quand il décrit l'objet du contenu du vœu de pauvreté.

Cette affirmation ci-dessus, nuancée par les mots : « *juxta Constitutiones et Statuta* » (selon nos Constitutions et Statuts) y ajoute alors la pratique des Constitutions et Statuts. Ainsi, le consentement du supérieur ne peut être séparé des précisions données par nos Constitutions et Statuts et par d'autres textes fondamentaux.

L'article 34 affirme que réduire la pratique de la pauvreté à la simple demande de permission n'est pas ce que Saint Vincent ou l'Évangile demandent.

- 5). Le domaine de notre vœu de pauvreté (cf. les autres articles de nos Constitutions et Statuts) est défini par les principes affirmés dans l'article 34 de nos Constitutions.

Recommandations au Supérieur Général et son Conseil

1. Notre Calendrier Liturgique propre

Afin de renforcer la vie spirituelle de la Famille vincentienne, nous proposons d'enrichir notre calendrier liturgique par l'insertion des fêtes des saints et bienheureux des différentes branches de la Famille vincentienne. Ce sont des personnes qui ont été nourries et/ou inspirées par l'expérience de Saint Vincent de Paul et qui se sont engagées dans la mission de charité envers les pauvres.

2. La Vocation du Frère dans la Congrégation de la Mission

Les membres de l'Assemblée Générale 2016 demandent au Supérieur Général et à son Conseil et après consultation de toute la Congrégation, de développer un plan de promotion de la vocation du Frère dans la Congrégation de la Mission. Ensuite ce plan sera appliqué dans chaque Province.

3. Protection des enfants et des jeunes

Les membres de l'Assemblée Générale demandent au Supérieur Général et à son Conseil de former une Commission pour la Protection des enfants et des jeunes. Cette Commission établira des règles pour protéger les enfants et les jeunes qui sont dans les missions que dirigent nos missionnaires et les laïcs qui travaillent avec eux. Cette Commission doit établir des normes et des procédures qui doivent être appliquées.